

DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN;

¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

- → Le VENDREDI 5 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 1^{er} MAI 2023, y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 12 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 8 MAI 2023, y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 19 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 14 MAI 2023, y compris les matchs arrêté
- → Le VENDREDI 26 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 21 MAI 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission : Bernard DEJARDIN.